

MARCHE A SUIVRE POUR VERIFICATEURS AUX COMPTES

REPRISE DES SOLDES A NOUVEAU

Vérifier que les chiffres du bilan d'entrée coïncident avec le bilan de clôture de l'année précédente.

LIQUIDITES

Vérifier les soldes des comptes de liquidités avec les relevés bancaires, ccp et livre de caisse à la date de clôture de l'exercice.

Remarque : Il est conseillé à la personne responsable de la tenue de la caisse de faire constater par son trésorier à une date définie soit en début soit en fin d'exercice le montant exact contenu en caisse. Cette personne fera également signer un document attestant de la somme disponible à cette date.

RECETTES ET SUBVENTIONS

Vérifier le montant de la ou des subvention(s) reçue(s) avec les courriers de la Commune ou autre organisme.

Vérifier quelques cotisations de membres (justificatifs de paiements reçus)

FACTURES FOURNISSEURS

Procéder par sondage à la vérification et à la concordance des écritures avec les pièces justificatives. (prendre, par exemple, toutes les factures fournisseurs d'un mois et vérifier leur paiement sur les relevés bancaires ou postaux).

TRANSITOIRES

Vérifier les écritures des actifs et passifs transitoires (Charges à payer, Produits reçus d'avance, Produits à recevoir et Charges payées d'avance).

Vérifier que les transitoires de l'exercice précédent ont bien été régularisés.

Vérifier le détail avec justificatifs des transitoires de l'exercice clôturé.

SALAIRES

Vérifier que les salaires correspondent aux contrats de travail.

Vérifier que la législation du droit du travail soit respectée (paiement des charges sociales, assurance accident et 2^{ème} pilier).

TVA

Si l'association ou le club est soumis à la TVA demander les pièces justificatives de paiement.

CONCLUSION

Cette marche à suivre est purement indicative et doit être adaptée aux besoins de chaque club ou association.

Une vérification des comptes s'effectue par sondage, il est impossible de vérifier toutes les écritures.

N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE RAPPORT DES VERIFICATEURS ET DE MANDATER AU MOINS UNE PERSONNE POUR LE LIRE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Annexe : 1 exemple de rapport

Octobre 2004